



Verstegen Spices & Sauces B.V.

Industrieweg 161, 3044 AS, po box 11041, 3004 EA Rotterdam, The Netherlands

Tel. +31(0)10-2455100, Fax +31(0)10-4624707

Fiche technique

Numéro d'article: 293604

Mélange pour crêpinettes de porc belge

Information générale

Code EAN (Unité distribution)	8712200293640
Emballage primaire	PP bucket
Contenance nette	4 kg

Convient aux aliments emballage:

L'emballage satisfait les exigences des directives européennes 10/2011/CE, 2023/2006/CE et de la directive 1935/2004 sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des aliments.

Applications	For meat product
Dosage recommandé	60 g par kg.
Apparence	Light beige and orange coloured mixture

Température de stockage	Maximum 23 °C
Conditions d'entreposage	À conserver sec et à l'abri de la lumière.
Humidité relative	Relative humidity max. 70%
Durée de conservation min. après production	In original closed packaging: 1 year after production

Déclaration d'ingrédients

chapelure (farine de **blé**, sel, levure, colorant: norbixine de rocou (contient **seigle**)), fécule de maïs modifiée, sel, épices (coriandre, poivre, gingembre, macis, piments, cardamome).

Version de la spécification	5.4	page 1 de 7
Dernière modification	3-1-2022 14:38:00	
Date d'impression	12-4-2022 16:30:04	



Verstegen Spices & Sauces B.V.

Industrieweg 161, 3044 AS, po box 11041, 3004 EA Rotterdam, The Netherlands

Tel. +31(0)10-2455100, Fax +31(0)10-4624707

Fiche technique

Numéro d'article: 293604

Mélange pour crêpinettes de porc belge

Valeur nutritive par 100 grammes

Énergie (kJ)	1122,60	kJ
Énergie (kcal)	265,18	kcal
Matières grasses (Total)	1,70	g
Matières grasses (Saturés)	0,23	g
Matières grasses (Mono insaturés)	0,82	g
Matières grasses (Poly insaturés)	0,54	g
Glucides (Total)	54,59	g
Glucides (Sucre (total))	1,87	g
Fibres alimentaires	4,53	g
Protéines (Total)	5,61	g
Sel (sous forme de Na x 2,5)	23,20	g
Sel	23,74	g
Sodium (sous forme de Na)	9281,82	mg

(Calculée sur base des valeurs dans la littérature)

Version de la spécification	5.4	page 2 de 7
Dernière modification	3-1-2022 14:38:00	
Date d'impression	12-4-2022 16:30:04	



Verstegen Spices & Sauces B.V.

Industrieweg 161, 3044 AS, po box 11041, 3004 EA Rotterdam, The Netherlands

Tel. +31(0)10-2455100, Fax +31(0)10-4624707

Fiche technique

Numéro d'article: 293604

Mélange pour crêpinettes de porc belge

Chimique / physique

	L'objectif	Minimum	Maximum	
Teneur en humidité			12	%

Contamination chimique:

Le produit doit répondre aux exigences de la réglementation EU 1881/2006 (taux maximums déterminés par la pollution dans les denrées alimentaires)

Version de la spécification	5.4	page 3 de 7
Dernière modification	3-1-2022 14:38:00	
Date d'impression	12-4-2022 16:30:04	



Verstegen Spices & Sauces B.V.

Industrieweg 161, 3044 AS, po box 11041, 3004 EA Rotterdam, The Netherlands

Tel. +31(0)10-2455100, Fax +31(0)10-4624707

Fiche technique

Numéro d'article: 293604

Mélange pour crêpinettes de porc belge

Microbiologique

Nombre total de germes	max. 100000	cfu/g
Levures	max. 1000	cfu/g
Moisissures	max. 1000	cfu/g
Enterobacteriaceae	max. 1000	cfu/g
Salmonelles	Absent in 25 g	

Législation sur le déoxynivalénol, la zéaralénone et les fumonisines

Déoxynivalénol, zéaralénone et fumonisines;

Pour la maîtrise de ces substances, décrites à la directive 1881/2006/CE, nous appliquons des spécifications d'achat précises pour les matières premières auxquelles ces directives sont applicables.

Législation sur les mycotoxines

Mycotoxines (aflatoxine et ochratoxine):

Pour la maîtrise de ces substances, décrites aux directives 1881/2006/CE, 165/2010/CE et 105/2010/CE, nous appliquons des spécifications d'achat précises et des contrôles d'échantillons dans chaque lot de matières premières auxquelles ces directives sont applicables.

Version de la spécification	5.4	page 4 de 7
Dernière modification	3-1-2022 14:38:00	
Date d'impression	12-4-2022 16:30:04	



Verstegen Spices & Sauces B.V.

Industrieweg 161, 3044 AS, po box 11041, 3004 EA Rotterdam, The Netherlands

Tel. +31(0)10-2455100, Fax +31(0)10-4624707

Fiche technique

Numéro d'article: 293604

Mélange pour crêpinettes de porc belge

Allergènes dans le recette

La présence d'allergènes est représentée comme suit: += présents, -= absents

1 Protéines du lait	-	17 Légumineuses	-
2 Lactose	-	18 Noix	-
3 Oeuf	-	19 Huile de noix	-
4 Protéines de soja	-	20 Arachides	-
5 Lécithine de soja	-	21 Huile d'arachides	-
6 Gluten	+	22 Sésame	-
7 Froment	+	23 Huile de sésame	-
8 Seigle	+	24 Glutamines	-
9 Boeuf (et dérivés)	-	25 Sulfites (E220-E227)	-
10 Porc (et dérivés)	-	31 Coriandre	+
11 Poulet (et dérivés)	-	32 Céleri	-
12 Poisson (et dérivés)	-	34 Carottes	-
13 Crustacés	-	35 Lupine	-
14 Maïs (et dérivés)	+	36 Moutarde	-
15 Cacao	-	37 Mollusques	-

Autres allergènes dans le recette

La présence d'allergènes est représentée comme suit: += présents, -= absents

Produits laitiers	-	Farine de froment	+
Poudre de lait	-	Farine de froment	+
Fécule de froment	+	Farine de soja	-
Chapelure	+	Farine de soja	-
Jaune d'oeufs	-		

Informations pour le consommateur

Version de la spécification	5.4	page 5 de 7
Dernière modification	3-1-2022 14:38:00	
Date d'impression	12-4-2022 16:30:04	



Verstegen Spices & Sauces B.V.

Industrieweg 161, 3044 AS, po box 11041, 3004 EA Rotterdam, The Netherlands

Tel. +31(0)10-2455100, Fax +31(0)10-4624707

Fiche technique

Numéro d'article: 293604

Mélange pour crêpinettes de porc belge

Libre de	Oui / Non	Remarque
Matériel étranger au produit	Y	

Pesticides:

Le produit doit satisfaire les exigences de la réglementation européenne 396/2005 sur les limites maximales de résidus. La quantité maximale admissible de résidus de pesticides dans les aliments est de 0,01 mg/kg. Cette limite maximale générale est une norme standard qui s'applique dans tous les cas où aucune LMR spécifique n'a été définie pour le produit ou groupe de produits.

Consulter egm le site http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm au sujet des LMR de pesticides.

Modification génétique	Oui / Non	Remarque
Sans ingrédients OGM	Y	
Identité préservée	N	
PCR négatif	N	
Etiquetage GM non obligatoire	Y	

Dietétique	Oui / Non	Remarque
Végétarien	Y	
Véganiste	Y	

Procedé appliqué	Oui / Non	Remarque
Détection des métaux exécutée	Y	
Traitement par échauffement	N	
Irradiation	N	

Version de la spécification	5.4	page 6 de 7
Dernière modification	3-1-2022 14:38:00	
Date d'impression	12-4-2022 16:30:04	



Verstegen Spices & Sauces B.V.

Industrieweg 161, 3044 AS, po box 11041, 3004 EA Rotterdam, The Netherlands

Tel. +31(0)10-2455100, Fax +31(0)10-4624707

Fiche technique

Numéro d'article: 293604

Mélange pour crépinettes de porc belge

Mentions légales

Les informations transmises dans ces spécifications sont exclusivement adressées à leur destinataire.

L'utilisation de ces informations par d'autres personnes que celles à qui elles sont adressées est interdite. Si vous recevez ces spécifications par erreur, vous êtes prié de ne pas utiliser le contenu, mais d'en informer directement l'expéditeur et de retourner les spécifications. Toute divulgation, copie, diffusion et/ou communication de ces informations à des tiers est interdite. Sauf indication contraire, les informations contenues dans ces spécifications sont confidentielles et vous êtes en tant que destinataire de ces informations confidentielles tenu de respecter cette confidentialité et de la garantir. Tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits relatifs aux présentes spécifications sont détenus par Verstegen Spices & Sauces B.V..

Version de la spécification	5.4	page 7 de 7
Dernière modification	3-1-2022 14:38:00	
Date d'impression	12-4-2022 16:30:04	